

**COMPTE RENDU
DU BUREAU DU 04/05/2022**

Présents : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON - GUEILLIOT Nadège, PAYEN Françoise et MM. DAUPHY Bruno, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, RICHELET Jean-Pol, SALEZ René, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent.

Représentés : M. CANIVENQ Roland donne pouvoir de vote à Mme ANDREY Danielle, M. DANNEAUX Dominique donne pouvoir à M. MANCEAUX Christophe, M. POTRON Pierre donne pouvoir de vote à M. LAURENT-CHAUVET Pierre

Absents : MM. COLSON Pascal, DEMISSY Pierre, GODART Olivier, VALET Bruno.

Personnel communautaire : M. MAKSUD Léo, Directeur Général des Services, Mme ODIENNE Karine, Directrice Générale Adjointe, Karine GOLEBIEWSKI Secrétaire de direction.

Secrétariat : Mme Payen Françoise est désignée secrétaire de séance.

POINTS DELIBERANTS

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16/03/22

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire ADOPTE, par 18 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Vincent THIERION), le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 16/03/22.

2. HABITAT :

- **Dispositif toitures/façades : Examen de demandes de subvention**

Le Bureau DECIDE, à l'unanimité, d'ATTRIBUER les subventions suivantes pour la rénovation de toitures :

Prénom Nom	Adresse de résidence	Type de propriétaire	Travaux	Montant travaux	Montant éligible	Subvention prévue
██████████ ██████████	██████████ ██████████ 08250 SOMMERANCE	Propriétaire occupant (PO)	Toiture	11 126,50 €	10 000,00 €	1 500,00 €
██████████ ██████████ ██████████	██████████ 08400 SAVIGNY SUR AISNE	PO	Toiture	16 793,15 €	10 000,00 €	1 500,00 €
██████████ ██████████ ██████████	██████████ 08240 BAR LES BUZANCY	PO	Toiture	19 130,00 €	10 000,00 €	1 500,00 €
██████████ ██████████	██████████ 08250 FLEVILLE Adresse du logement concerné : ██████████ Termes 08250 GRANDPRE	PO	Toiture	10 953,80 €	10 000,00 €	1 500,00 €
██████████ ██████████	██████████ 08400 BALLAY	PO	Toiture	13 550,00 €	10 000,00 €	1 500,00 €

■■■■■ ■■■■■ ■■■■■	■■■■■ - Le Chesne 08390 BAIRON ET SES ENVIRONS	PO	Toiture	17 343,93 €	10 000,00 €	1 500,00 €
-------------------------	---	----	---------	-------------	-------------	------------

- CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

• **Habiter Mieux : Examen de demandes de subvention**

Le Bureau communautaire DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

Nom Prénom	Adresse	Thématique	Gain énergie	Projet	Cout projet TTC	Cout du projet HT	Montant éligible	Subvention	Part 2C2A	Part Région
■■■■■ ■■■■■ ■■■■■	■■■■■ ■■■■■ ■■■■■ 08310 MACHAULT	Autonomie GIR* 4	-	Installation d'une douche à l'italienne en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée	6 335,84 €	6 335,84 €	6 335,84 €	634,00 €	422,24 €	211,76 €
■■■■■ ■■■■■ ■■■■■	■■■■■ ■■■■■ 08240 BRIEULLES SUR BAR	Précarité énergétique	36,6 %	Installation d'un chauffe-eau thermodynamique, changement des menuiseries PVC, installation d'une VMC hygroréglable de type b, isolation du plancher des combles perdus	29 936,64 €	28 038,01 €	27 617,42 €	2 762,00 €	1 839,49 €	922,51 €
■■■■■ ■■■■■ ■■■■■	■■■■■ ■■■■■ 08250 GRANDHAM	Autonomie MDPH	-	Installation d'une douche à l'italienne en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée	9 361,32 €	8 873,29 €	8 679,29 €	868,00 €	578,09 €	289,91 €
■■■■■ ■■■■■ ■■■■■	■■■■■ ■■■■■ 08250 BEFFU ET LE MORTHOMME	Autonomie GIR 5	-	Installation d'une douche à l'italienne en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée	7 428,60 €	6 753,28 €	6 753,28 €	675,00 €	449,55 €	225,45 €

██████████ ██████████ ██████████	██████████ 08400 GRIVY LOISY	Précarité énergétique	40,6 %	Isolation des murs par l'extérieur + volets isolants	36 026,74 €	33 740,27 €	30 000,00 €	3 000,00 €	1 998,00 €	1 002,00 €
██████████ ██████████ ██████████	██████████ 08390 SAUVILLE	Précarité énergétique	38,8 %	Changement des menuiseries , chaudière bois bûche - isolation circuit de chauffage et ballon tampon	43 321,32 €	41 062,86 €	30 000,00 €	3 000,00 €	1 998,00 €	1 002,00 €
LHI : Lutte contre l'habitat indigne GIR : Groupe Iso Ressources					132 410,46 €	124 803,55 €	109 385,83 €	10 939,00 €	7 285,37 €	3 653,63 €

3.CULTURE / SPORT :

Examen de demandes de subvention dans le cadre de partenariats :

- **Attribution d'une subvention au Club Nautique Vouzinois**

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire APPROUVE , à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 7000€ à l'association Club Nautique Vouzinois pour l'organisation de classes bleues et AUTORISE le Président à signer les actes à intervenir.

- **Approbation de la Convention de moyens 2022 avec l'association Les Tourelles**

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- APPROUVE la convention de moyens 2022 telle que présentée, représentant une subvention de 49 000 €.
- AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir

- **Attribution d'une subvention à l'association BRONCA**

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE par 15 VOIX POUR , 2 CONTRE et 2 ABSTENTIONS

- D'ATTRIBUER une subvention maximale représentant 16.7 % des dépenses éligibles à hauteur de 41 921,53 € à l'association BRONCA pour l'organisation de différentes manifestations culturelles
- D'AUTORISER le Président à signer tous les actes à intervenir

- **Attribution de subventions aux associations partenaires**

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE à l'unanimité d'attribuer les subventions annuelles suivantes au titre de l'année 2022 :

Convention cadre	Budget de la manifestation	Subvention attribuée
Les arts aux champs	22 700€	2 000€

Louvergny	34 115€	1 500€
ASPV	9 185€	500€
La Cassine		
TOTAL		4000€

- CHARGE le Président de signer les conventions d'objectifs et de moyens 2022 avec les associations précitées et tout acte à intervenir.

- **Attribution de subventions ponctuelles**

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

Subventions ponctuelles	Objet	Subvention attribuée
Maison de la nature	50 ^{ème} anniversaire du mouvement CPN	500€
Union sportive machaulaise	100 ^{ème} anniversaire	500€

- CHARGE le Président de signer les conventions d'objectifs et de moyens 2022 avec les associations précitées et tout acte à intervenir.

- **Attribution de subvention dans le cadre du dispositif de soutien à la formation des encadrants sportifs**

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes:

Soutien encadrants sportifs	Montant Demandé	Objet	Règles	Montant de la formation	Proposition commission
USA Le Chesne	300	formation entraîneur	50% avec maxi 300€ (2 fois par an)	1000	300€
Rugby club Vouziers	600	formation 3 éducateurs	50% avec maxi 300€ (2 fois par an)	600	300€
TOTAL	900				

- CHARGE le Président de signer tout acte à intervenir.

4. SERVICES A LA PERSONNE

- **Attribution de subventions aux associations partenaires**

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE à l'unanimité d'attribuer les subventions annuelles suivantes au titre de l'année 2022 :

Associations partenaires	Rappel 2021	Demandes 2022	Proposition commission
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CDIFF)	1 260 €	1 260€ pour la poursuite de permanences à Vouziers au FJEPCS	1 260 €
France Victimes 08	600 €	800 € pour mise en place actions de communication et la poursuite de permanences à Vouziers au CCAS	800 €
Association départementale d'information sur le logement	495€	495€ pour la poursuite de permanences à Vouziers (3 fois / an sur RV à France Services)	495 €

- CHARGE le Président d'approuver et de signer les conventions d'objectifs et de moyens 2022 avec les associations précitées et tout acte à intervenir.

- **Attribution de subventions ponctuelles aux associations**

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE par 18 voix POUR et 1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Nadège LAMPSON) d'attribuer les subventions suivantes:

Association	Nature projet	Budget	Subvention attribuée
Croix Rouge	Construction d'une réserve alimentaire	113 035 €	1 000 €
APAJH	Aide pédagogique pour élèves malades ou accidentés	Non précisé	300 €
France AVC 08	Symposium international AVC 11/03/2022	58 000 €	1 000 €

- CHARGE le Président de signer tout acte à intervenir.

5 MARCHES PUBLICS

• Avenant au marché de relation presse et d'accompagnement à la communication extérieure

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'avenant proposé complétant le contrat de la mission relation presse et accompagnement à la communication extérieure pour le compte de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise et sans incidence financière.

- D'AUTORISER le Président à signer tous les actes à intervenir.

• Avenant au marché de travaux de rénovation et d'extension d'un bâtiment à vocation sociale – Lot 1 « VRD – Démolitions – Gros œuvre – Façades »

Après en avoir délibéré, le Bureau, DECIDE, à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'avenant augmentant le montant global et forfaitaire pour un montant de **1 215,81 € HT** du marché de travaux concernant le lot 1 pour la rénovation et d'extension d'un bâtiment à vocation sociale, tel que proposé

- D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir

• Avenant au marché de travaux de rénovation et d'extension d'un bâtiment à vocation sociale – Lot 5 « Plomberie – Chauffage – VMC »

Après en avoir délibéré, le Bureau, DECIDE, à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'avenant diminuant le montant global et forfaitaire pour un montant de **- 83,68 € HT** du marché de travaux concernant le lot 5 pour la rénovation et d'extension d'un bâtiment à vocation sociale, tel que proposé

- D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir

• Avenant au marché d'assurance statutaires – Agents CNRACL

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant proposé, augmentant le taux global de cotisation à 4.98 %, à effet au 1er janvier 2022.

6 ENVIRONNEMENT / DECHETS

• Autorisation de groupement de commande pour l'acquisition de composteur et autorisation de signature de a convention de partenariat avec Valodéa

Après en avoir délibéré, le Bureau, DECIDE, à l'unanimité :

- D'APPROUVER la convention de groupement de commande de composteurs avec Valodéa telle que proposée

- DE DESIGNER cette structure coordonnatrice du groupement

- D'APPROUVER la convention de partenariat pour le dispositif d'accompagnement à l'acquisition et à la distribution de composteurs à tarif préférentiel pour les usagers, tel que proposée

- DE FIXER le tarif de vente aux usagers à hauteur de 50% du prix d'achat dans le cadre du groupement de commande.

- D'AUTORISER le président ou son représentant à signer les deux conventions et tous les actes à intervenir.

7. DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- GEMAPI – Soutien financier aux travaux de l'ASA de la Vallée de la Muette

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE à 18 VOIX POUR et 1 CONTRE (Jean-Pol RICHELET) d'attribuer la subvention suivante :

	Cours d'eau	Travaux	Maîtrise d'œuvre	TOTAL (HT)	Subvention Argonne Ardennaise	
ASA de la Vallée de la Muette	RUISSEAU DE LA MUETTE TRANCHE 2022 : 1 250 m	1 812,50 €	300,00 €	2 112,50 €	40%	845,00 €

- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

8. DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- Examen de demande de subvention dans le cadre du dispositif de soutien aux projets des toutes petites entreprises

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE à 18 VOIX POUR et 1 CONTRE (Jean-Pol RICHELET) d'ATTRIBUER les subventions suivantes :

N° dossier	Nom du demandeur	Adresse	Objet de la demande de subvention	Montant des dépenses prévisionnelles	Montant éligible	Subvention prévue (taux 30%)
1	SARL Second'hair	10 rue de Chantereine – 08250 Grandpré	Achat de mobiliers et vasque de coiffure dans le cadre de la création d'un salon de coiffure	5 660.10 €	5 660.10 €	1 698 €
2	Aurélie Coiffure	13 rue de Chanzy – 08240 BUZANCY	Achat de mobiliers et vasque de coiffure	6 068.10 €	6 068.10 €	1 820 €

- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

9. OFFICE DE TOURISME

- Autorisation de vente du stock de la boutique de la Communauté de Communes vers la SPL au prix d'achat

Après en avoir délibéré, le Bureau, DECIDE, à l'unanimité :

- D'AUTORISER sous réserve de la dissolution du budget de l'EPIC la vente du stock à la SPL Destination Sud Ardenne pour un montant de 2 560,90€

- D'AUTORISER le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir

Séance levée à 20h00

Fait à Vouziers,

Le 12 MAI 2022

Le Président,


Benoit SINGLIT

